



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Patrimoine hydrographique communal
GEMAPI

- 1) Rue du Planty : il existe dans ce secteur une importante problématique de ruissellements de surfaces liés à la descente des eaux venant pour l'essentiel de Moncheaux et de Leforest (en limite du territoire communal) : il est souhaitable de recréer un réseau de fossés et de conduites avec une capacité suffisante pour canaliser les eaux jusqu'à la SRE Charlieu. A noter : le BRGM entreprend dès cette année 2018, des travaux de reconstruction de cette SRE. De plus, sur la partie bâtie du Planty, la conduite sous trottoir est mal dimensionnée car trop petite.

Cf. plan n°1

- 2) Un tronçon de la Gronde, sur lequel des travaux d'ajutage ont été effectués, jusqu'au bassin de rétention est classé d'intérêt communautaire.

Sur sa partie aval et suite aux inondations de 2005, des travaux d'intérêt communautaire ont été préconisés par la CAD dans le cadre des travaux connexes à réaliser par l'A.F.R. : création d'un bassin de rétention.

Il est souhaitable que ce bassin de rétention soit d'intérêt communautaire de même que la partie aval de ce bassin qui rejoint le Filet Maurand ainsi que la déviation par le lieudit « La Cauchette » (rue Edouard Vaillant).

Cf. plan n°2

- 3) Suite aux problèmes d'hydrographie de surface importants, la CAD a mené une réflexion avec le bureau d'études V2R sur la création d'un bassin de rétention au niveau de l'intersection de la Voie du Moulin avec la Voie du Sucre. Il est souhaitable que le secteur allant de ce bassin de rétention dans sa partie aval jusqu'au Courant des Vanneaux soit d'intérêt communautaire. A noter : A de nombreuses reprises, les systèmes existants étant trop petits, la Voie du Sucre a servi d'exutoire d'orage et de fait a été dégradée par le ruissellement des eaux. Par ailleurs, la pression importante soulève les plaques d'égout et occasionne l'inondation des cours et des caves dans les rues sur lesquelles débouche la voie du Sucre.

Cf. plan n°3

- 4) Fossé du Boudela : le classement en intérêt communautaire de ce fossé qui démarre de la rue Augustin Tirmont pour aller vers le bassin de rétention existant puis à partir de ce bassin vers le Courant des Vanneaux est demandé, y compris le bassin. Il est rappelé que suite aux inondations de 2005 et dans le cadre de la lutte contre ce phénomène et des travaux connexes de l'A.F.R., la CAD a préconisé la création d'un bassin de rétention qui traverse la rue Voltaire.

Cf. plan n°4

- 5) Des travaux de lutte contre les inondations ont été réalisés par la CAD pour essentiellement drainer les eaux du secteur des Hauts Macqs, des Gros Hots, les Riez Millez, notamment rues du Chemin Croisé et du Haut Liez, avec une traversée rue Voltaire pour rejoindre le Courant des Vanneaux en passant par les Prairies du Bray. Pour lutter contre les inondations et les eaux de ruissellement, éviter les inondations du quartier du Bas-Liez, il est nécessaire, en s'appuyant sur les travaux effectués rue Voltaire, de capter les eaux de la D8 c, les Riez Millez jusqu'aux Prairies du Bray.

Cf. plan n°5

- 6) Entre le déversoir d'orage situé à la Vieille Sainte Barbe passant par la Voie du Moulin, par l'Époux pour rejoindre le secteur de la Rouge Brane jusqu'au Courant des Vanneaux, un tronçon n'existe plus ou n'apparaît plus : il est souhaitable de le recréer ou de le reconnecter de part et d'autre pour éviter les problématiques rencontrées dans la rue Henri Lenne.

Cf. plan n°6

- 7) Le Filet Maurand et le Courant alluvial des Vanneaux, d'intérêt communautaire, traversent le bas de Raimbeaucourt et notamment la ZNIEFF n°11 de type 1 et la zone Natura 2000 (FR 3100506-NPC003). Ils reçoivent l'ensemble des fossés adjacents situés dans la zone identifiée (Cf. carte environnementale). Ces fossés captent l'intégralité des eaux envoyées par les déversoirs d'orage. De fait, compte tenu de la zone humide de la ZNIEFF de type 1, de la zone Natura 2000, de l'inventaire des habitats naturels réalisé par le Conservatoire Botanique de Bailleul/Centre Régional de phytosociologie pour la protection de la biodiversité et considérant que ce secteur relève de la compétence GEMAPI, nous demandons qu'il soit prise en charge par la CAD au titre de l'intérêt communautaire et que soient résolus les problèmes de pollution de la ZNIEFF et de la zone Natura 2000 par les eaux usées qui se rejettent dans les surverses du réseau unitaire.

Cf. plan n°7

Documents complémentaires :

→ photographies :

- ↳ annexe 2/Rue Edouard Vaillant
- ↳ annexe 3/Bas-Liez
- ↳ annexe 4/Rue Hyacinthe Lenne
- ↳ annexe 6/Planty
- ↳ annexe 7/Henri Lenne
- ↳ annexe 8/Chemin départemental PP Voie Verte du Sucre
- ↳ annexe 9/Rue Bouquerel
- ↳ annexe 10/Rue des Alliés et Habitation rue Jean Jaurès

→ carte environnementale

→ arrêtés CATNAT 2005 et 2016